

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2025

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, CHARDON Francis, DAURON Régis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme LUCAS Nathalie

Date de la convocation
12/02/2025

Après avoir délibéré et voté, les membres présents décident, à l'unanimité, de maintenir les taux 2024 et de fixer les taux 2025 comme suit :

**VOTE DES TAUX
2025**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,72 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 13.23%

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Délibération n°5-2025

Le Maire,
Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20250224-5-2025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025
Publication : 24/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

